

romain, tombait frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante qui laissa à peine le temps d'administrer au mourant l'extrême-onction. Né en 1845, il était entré dans la compagnie de Jésus en 1862, était membre de la codification du droit canonique et des Congrégations des Evêques et Réguliers et de la Propagande.

— A plusieurs reprises on a entendu parler des avocats de Saint-Pierre, qui viennent d'échouer sur les bancs de la police correctionnelle. Il faut en dire deux mots, ne serait-ce que pour rendre à chacun ce qui lui est dû et ne pas rejeter sur le Souverain-Pontife une accusation qui doit retomber sur d'autres.

— En 1867, le comte Angelli dei Malerbi eut l'idée de créer une association qui aurait pour but de défendre, par la plume et la parole, les droits temporels du Saint-Siège. De là le nom, bien trouvé du reste, d'avocats de Saint-Pierre, qui ressuscitait d'anciens usages et de vieilles traditions. Mais si telle était l'intention du fondateur, il faut bien dire que les avocats de Saint-Pierre eurent plus souci de mettre ce titre sur leurs cartes de visite que de faire bénéficier l'Eglise de leurs travaux. Quand le comte Angelli mourut, un Français, M. Lautier prit, je ne sais trop comment, la succession, et transporta le siège de Rome à Paris, terrain où il pouvait plus facilement faire des prosélytes. Le Saint-Siège ne s'était jamais préoccupé de cette association, qui n'avait jamais rien réclamé de lui, et qui d'ailleurs n'était pas sortie de l'ombre. Si elle demanda un cardinal protecteur, il est certain qu'il ne lui fut pas accordé.

— Il y a une quinzaine d'années, M. Lautier eut l'idée, pour solliciter des adhésions plus nombreuses, et qui n'étaient pas gratuites, d'ajouter au titre d'avocats de Saint-Pierre une décoration violette avec une croix. Le premier pas fait, il créa divers types de décorations. L'Institution avait dévoyé et eut des chevaliers, des officiers et des commandeurs. Le Saint-Office, sur des plaintes qui lui parvinrent, s'émut d'une situation qui pouvait compromettre la dignité du Saint-Siège ; et M. Lautier dut venir se disculper à Rome. Com-